

VILLE DE GERBEROY
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal
du 18 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit décembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle de l'Ancienne Ecole sous la présidence de Monsieur Pierre CHAVONNET, Maire.

Etaient présents Mmes Françoise Guineau, Christine Gerard - MM. Pierre Chavonnet, Didier Lancel, Fabien Postel, Alain Delafontaine, Nans Delafontaine

Absent Néant

Assistait également Melle Fanny Fortini, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance Mme Françoise Guineau.

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.
- **Point budgétaire** : Après présentation de la situation budgétaire, le Conseil Municipal constate que le budget sera excédentaire grâce au pilotage très fin des dépenses du dernier trimestre. Monsieur le Maire rappelle donc qu'il faut rester vigilant sur les dépenses et demande au Conseil Municipal de continuer à réfléchir sur des propositions de revenus additifs.
- **Demande de subvention pour la Collégiale**: Monsieur le Maire expose son souhait d'envisager les travaux à effectuer dans la Collégiale, ainsi que la réfection de la Tour Porte et des Remparts (aux deux endroits identifiés) de façon globale. En effet les investissements nécessaires sont tels que ces travaux ne pourront se réaliser que dans un partenariat avec le Conseil Départemental et l'Etat. Monsieur le Maire indique qu'il faudra sans doute établir des priorités dans ces travaux afin d'en étaler la réalisation sur deux ou trois années. Monsieur Didier Lancel présente des premiers devis réalisés pour les travaux de la Collégiale par deux entreprises recommandées par l'ABF.

Monsieur le Maire indique qu'il va se rapprocher du Conseil Départemental pour évoquer ce sujet et demande à Monsieur Lancel de continuer à faire deviser les travaux nécessaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne autorité au maire pour initier les démarches nécessaires à l'évaluation de la réalisation d'un certain nombre de travaux pour la Collégiale, la Tour Porte et les Remparts.

- **Demande de subvention complémentaire pour les plates formes surélevées** : A la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, un deuxième devis a été demandé à Monsieur Coppeaux, ADTO, avec un complément pour des rampants en pavés. Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il ne sera pas fait de demande de subvention complémentaire pour ces rampants et qu'il y aura peut-être lieu de solliciter l'Association Fête des Roses.
En termes de sécurité, le Conseil Municipal s'interroge sur le caractère glissant de rampants avec pavés.
- **Points et décisions sur les démarches AVAP** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour avancer dans l'ouverture d'une procédure d'appel d'offres destinée à faire remonter des propositions de cabinets d'architecte pour accompagner Gerberoy dans cette procédure. Monsieur le Maire précise qu'il faudra alors demander l'aide de l'Etat pour être en mesure de financer cette action.

- **Questions diverses:**

- CCPV : D'ici quelques temps la compétence de l'urbanisme reviendra à la Communauté de Communes. La CCPV propose aux 89 communes de voter le PLUih.
De plus, la demande de travaux d'aménagement de l'aire de retournement des cars a été envoyée par la CCPV aux services de l'ABF avec un avis favorable de la municipalité.
- Office de Tourisme : Emménagement transitoire à l'Ancienne Ecole jusqu'à la fin des travaux de la Maison Robine.
- Emion : Le montant de la subvention s'élève à 45 euros (à l'unanimité).
- Installation des matériels pour les télé-relevés Veolia : Les repérages ont été faits avec Françoise Guineau, Didier Lancel et Veolia pour identifier où les répéteurs pourront être installés sans pollution visuelle. Ces répéteurs sont de couleurs gris clair et seront mis sur les gouttières (15 environs). Les propriétaires concernés seront sollicités par Veolia tout comme tous les clients pour la mise aux normes de télé-relevage de leur compteur d'eau individuel.
- Maison du Guet : Si la Municipalité ne reçoit pas de proposition de louer la maison du Guet d'ici fin janvier, elle envisagera au prochain Conseil Municipal la proposition de Monsieur Onodit-Bio de la louer pour y installer une biscuiterie (uniquement vente).
- Vœux du maire : La cérémonie aura lieu le samedi 23 janvier 2016 à 12 heures à la Maison Robine.
- Prochain Conseil Municipal : 05/02/2016 – 11/03/2016 – 15/04/2016 – 27/05/2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h12.